Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

BUREAU COMMUNAUTAIRE - PV COMPLET

SERVICE DES AFFAIRES GENERALES
Pôle des Assemblées
Suivi par Mélissa VESIN

Réunion du
Bureau Communautaire
du 13 septembre 2022 à 09h00

Présents :
Antoine BLOUIN, Bernard BOCCARD, Jean-Paul BOSLAND, Yves CHEMINAL,Véronique FENEUL, Laurent GILET, Nadine JACQUIER, Dominique LACHENAL, Alain LETESSIER , Louiza LOUNIS, Denis MAIRE, Anny MARTIN, Guillaume MATHELIER, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI.

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.....2

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE.....2

III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU.....2

A) DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE.....3

1 - CISPD - FINANCEMENT POSTE ISPG PORTÉ PAR L'AVIJ DES SAVOIE ET SIGNATURE CONVENTION 2ÈME SEMESTRE 2022.....3

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le bureau communautaire nomme un secrétaire de séance parmi ses membres. Monsieur Antoine BLOUIN qui accepte la fonction, est désigné(e) secrétaire de séance.

MM. DOUBLET et DUPESSEY, empêchés, la Présidence de séance est assurée par M. Jean-Paul BOSLAND.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE

III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

A) DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE

1 - CISPD - FINANCEMENT POSTE ISPG PORTÉ PAR L'AVIJ DES SAVOIE ET SIGNATURE CONVENTION 2ÈME SEMESTRE 2022

Rapporteur : Louiza LOUNIS / technicien(ne) : S. DENJEAN

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-3 de son annexe,

Au titre de son Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), Annemasse Agglo déploie depuis 2015 un poste d'Intervenante Sociale Police Gendarmerie (ISPG), qui consiste à venir en aide aux publics vulnérables rencontrés dans le cadre des interventions des personnels de la Circonscription de Sécurité Publique, au sein du Commissariat. Ce poste assure des missions d'accueil, d'écoute, d'évaluation et un accompagnement des personnes, en lien avec le réseau des partenaires spécialisés et plus spécifiquement au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes. Cette mission particulière correspond à un des axes de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance mise en œuvre à compter de 2014 sur le périmètre de l'agglomération annemassienne.

Annemasse Agglo perçoit une aide financière de l'État (20.000 € en année pleine au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) et du Département (18.000 € en année pleine) pour la mise en œuvre de ce poste.

L'agent mobilisé depuis l'origine sur ce poste d'ISPG a quitté ses fonctions le 1er juillet 2022. En accord avec la Préfecture (Bureau de la Sécurité Intérieure) et le Département, le portage du poste de l'agglomération annemassienne a été confié à l'association d'aide aux victimes AVIJ des Savoie, qui porte déjà les autres postes d'ISPG déployés dans le département.

A compter du 04 juillet 2022, l'AVIJ des Savoie a pu assurer les missions du poste ISPG. l'AVIG sollicite donc pour cela l'État, le Département et Annemasse Agglo, afin de mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre de cette mission sur le périmètre du Genevois.

Pour le second semestre 2022, un projet de convention de partenariat a par conséquent été établi afin de formaliser l'accord entre les parties et de permettre le versement des subventions attendues par l'association, selon la répartition suivante : 9.500 € à la charge de l'État, 9.000 € à la charge du Département et 9.500 € à la charge d'Annemasse Agglo.

Il est précisé que dans sa nouvelle configuration, le poste d'ISPG du Genevois a vocation à œuvrer sur l'ensemble du bassin de vie du Genevois, en collaboration avec la Circonscription de Sécurité Publique d'Annemasse (zone Police), mais aussi avec la nouvelle Unité de Protection des Familles mise en œuvre par la Gendarmerie Nationale pour la zone Gendarmerie. Le projet de convention concerne donc uniquement le second semestre 2022 et devra faire l'objet d'une actualisation, sur la base des premiers éléments de bilan qui seront partagés dès la fin de l'année.

Louiza LOUNIS *rappelle l'importance du poste dans l'accompagnement des personnes victimes de violence et passe la parole à Sébastien DENJEAN. Le poste sera porté par l'AVIJ 74, comme les 4 autres postes du département, avec pour zone d'intervention, la zone gendarmerie ainsi que le périmètre du Genevois. La subvention à verser par Annemasse Agglo couvrira uniquement le second semestre 2022. Le financement pour 2023 sera réévalué en lien avec l'État et les autres collectivités concernées par le périmètre d'intervention.*

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le projet de convention à intervenir entre l'État, le Directeur Départemental de la Police Nationale, le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Département, le Conseil Départemental, l'association AVIJ des Savoie et Annemasse Agglo,

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer ladite convention,

D'AUTORISER le versement à l'AVIJ des Savoie de la subvention de 9.500 € attendue pour la mise en œuvre du poste d'intervenante sociale au sein du Commissariat de Police d'Annemasse et de la Maison de la Protection des Familles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h15.

Le secrétaire de séance

Antoine BLOUIN

Le président

Jean-Paul BOSLAND